

Institutions sociales

Les membres de la FER Genève ont accès aux services de la FER CIAM AVS 106.1, l'agence genevoise de la plus grande caisse interprofessionnelle AVS de Suisse, la FER CIAV 106, créée par la Fédération des Entreprises Romandes (FER) en 1947. En matière de 2^e pilier, les PME/PMI peuvent bénéficier des services de la CIEPP, créée par la Fédération des Entreprises Romandes en 1961. Son siège est à Genève, et elle est présente dans toute la Suisse, en particulier dans les cantons romands.

Caisse interprofessionnelle de la Fédération des Entreprises Romandes CIAM 106.1

Avant-propos

Les questions transfrontalières ont été un thème prédominant pour la FER CIAM en 2015. La caisse s'est employée à renseigner le mieux possible ses affiliés sur ces problématiques complexes, qui, partant de l'application de règles internationales visant à harmoniser les règles d'assujettissement en matière de sécurité sociale, débouchent sur des problèmes touchant à d'autres domaines que le droit de la sécurité sociale, comme le droit du travail, le droit fiscal, le principe de non-discrimination et de protection des libertés individuelles, etc.

En 2015, la caisse a également développé et mis en production un nouveau système informatique de gestion des allocations familiales. Cette migration s'inscrit dans la direction prise depuis plusieurs années par la FER CIAM, à savoir de se doter d'une technologie moderne à même de répondre à la fois

au nombre de ses affiliés, mais aussi à leurs spécificités.

De même, la FER CIAM a continué dans son objectif prioritaire d'amener une plus-value à ses affiliés, en les conseillant, et les informant le plus en amont possible, par le biais d'envois ciblés notamment, de nouveautés en lien avec le 1^{er} pilier qui peuvent avoir un impact significatif pour eux.

E-services

De plus en plus de affiliés de la FER CIAM utilisent ses services en ligne. De 2011 à 2015, on note une augmentation de plus de 60% d'utilisateurs des e-services de la caisse.

L'Espace accueil, ainsi que les collaborateurs des différents services, accompagnent les affiliés qui souhaitent « sauter le pas » et commencer à utiliser les services en ligne, en leur apportant un appui et une assistance personnalisée. Toute demande ou question en relation avec

nos services en ligne peut être adressée par courrier électronique à notre adresse email info@ciam-avs.ch.

Un des enjeux pour la FER CIAM reste que ses affiliés effectuent effectivement leurs démarches administratives en lien avec le 1^{er} pilier en ligne, et que peu à peu, les échanges s'effectuent avec moins de papier : plus économique, plus confortable, plus rapide, plus sûr.

Récapitulatif des services en ligne :

/ Annonce de collaborateur en ligne (ACL)

Ce service permet d'annoncer chaque nouveau collaborateur recruté, ou de demander des duplicatas de certificats d'assurances en cas de perte ou à la suite d'un changement d'état civil dûment annoncé aux autorités compétentes (État civil, Contrôle de l'habitant, etc.).

/ E-Xpat

Au travers de ce système expert, l'entreprise peut gérer facilement et efficacement les dossiers administratifs de ses collaborateurs envoyés à l'étranger, lui donnant une vision claire et consolidée de tous ses cas de mobilité en cours. En utilisant E-Xpat, il est possible de remplir les demandes de détachement ou de maintien à l'AVS pour le collaborateur et le cas échéant pour son conjoint l'accompagnant à l'étranger. Enfin, E-Xpat partage une interface avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), ce qui permet un échange automatique.

/ Déclaration annuelle des salaires en ligne (3 possibilités)

• Déclaration annuelle nominative des salaires (DAN)

L'entreprise saisit ses salaires annuels directement sur le site privé de la FER CIAM.

• Procédure unifiée de communication de salaires (PUCS)

L'entreprise transfère automatiquement ses données salariales sur le site de la FER CIAM, en générant un fichier d'un format standard au niveau national depuis son logiciel de paie.

• Swissdec

L'entreprise dépose sa déclaration annuelle de salaire via Swissdec, pour autant que son logiciel de salaires soit également certifié Swissdec. Il est

possible de déclarer des compléments de salaires dans un délai de 48 heures entre le dépôt sur le site et l'envoi définitif, ce qui rend toujours possible d'éventuelles corrections. En outre, l'utilisation de Swissdec permet d'envoyer non seulement la déclaration annuelle des salaires à la caisse AVS, mais également d'autres déclarations à d'autres partenaires tels que la SUVA, les institutions de prévoyance professionnelle, l'administration fiscale, l'Office fédéral de la statistique (OFS).

/ Allocations familiales et allocations perte de gain militaire/maternité

Une liste des prestations versées est disponible chaque mois pour l'intégrer à la gestion des salaires mensuels ou reconstituer les crédits portés sur les factures émises.

Pour rappel, l'ensemble des e-services est accessible à tous les affiliés détenteurs du passeport FER sans frais supplémentaires. Pour faire une demande de Passeport FER, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse email contact-entreprises@fer-ge.ch.

A l'écoute des besoins de ses affiliés et consciente de l'essor du transfert automatique de données, la FER CIAM proposera dès la mi-année 2016 une nouvelle palette de e-services qui compléteront l'offre. En bref:

/ Annonce de sortie de collaborateurs en ligne

Ce service permettra aux entreprises d'annoncer les fins de contrats de ses collaborateurs.

/ Annonce de la variation de la masse salariale en ligne

Ce service offrira la possibilité aux entreprises d'annoncer en ligne leur masse salariale, ou la variation de leur masse salariale, en début ou en cours d'année, qu'ils soient au système d'acomptes, ou à celui du relevé exact.

/ Demandes d'allocations familiales en ligne

Ce service permettra aux entreprises d'effectuer la demande d'allocations familiales en ligne de façon simplifiée, guidées par des questions permettant de déterminer le type d'allocations familiales auquel le collaborateur a droit (droit prioritaire ou alors droit au paiement d'un différentiel cantonal/international), ainsi que les pièces qui doivent être jointes à la demande. Le formulaire devra cependant toujours être imprimé, dûment complété par le collaborateur pour les données personnelles dont l'employeur n'a pas connaissance, et envoyé à la caisse d'allocations familiales.

/ Liste des collaborateurs permettant une gestion individualisée du dossier de chaque collaborateur

En entrant dans son espace privé, l'entreprise verra la liste de tous ses collaborateurs, par succursale le cas échéant. En

cliquant ensuite sur la ligne d'un de ses collaborateurs, il entrera sur sa « fiche collaborateur », qui comprendra un récapitulatif des données concernant ce collaborateur et connues de la caisse.

/ Attestations

Deux attestations d'allocations familiales (AF) différentes peuvent être produites en fonction du besoin : une attestation sur les paiements (valable pour l'Administration fiscale cantonale par exemple) ou une attestation sur les droits payés (demandées par les Caisses d'allocations familiales étrangères par exemple). Un employeur aura la possibilité de générer lui-même une attestation AF pour un de ses employés, ou de demander l'envoi récurrent d'une attestation de droits payés trimestrielle pour ce même collaborateur, ou pour toute une sélection d'employés.

2015 en quelques chiffres significatifs

Les recettes de la FER CIAM en matière de cotisations continuent d'être en croissance depuis 2011. Entre 2014 et 2015, et ce en dépit d'une conjoncture difficile en 2015 (abandon notamment du taux plancher entre le franc suisse et l'euro par la Banque nationale suisse et transformation du domaine bancaire, qui se poursuit), une augmentation du montant des cotisations d'un peu plus de 2,5% a été enregistrée (CHF 1,970 milliard en 2015 contre CHF 1,918 milliard en 2014).

Si l'on observe cependant plus en détail la répartition entre les cotisations versées par les indépendants et les entreprises, on constate que si les cotisations paritaires sont bien en légère hausse d'un peu plus de 4,5%, passant de CHF 1,556 milliard en 2014 à CHF 1,626 milliard en 2015, les cotisations des indépendants sont en baisse, comme c'était déjà le cas en 2014. Elles baissent en effet de CHF 90 millions en 2014 à CHF 58 millions en 2015, soit une diminution de 35% par rapport à 2014. Cette diminution peut s'expliquer en partie par une transformation du marché : d'une part les chefs d'entreprises abandonnent de plus en plus souvent le statut d'indépendant pour opter pour une structure juridique de personne morale ; d'autre part, plusieurs banques privées ont fait le choix de transformer leur structure juridique ce qui entraîne des requalifications de statut.

Enfin, les recettes de l'assurance chômage sont, elles, toujours en augmentation, proportionnellement à l'augmentation des cotisations paritaires (environ 5%), puisque

l'assurance chômage solidarité (ACII) est une cotisation dé plafonnée.

Prestations du 1^{er} pilier :

La FER CIAM verse près de CHF 730 millions de prestations (toutes prestations confondues rentes AVS, rentes et indemnités journalières AI, allocations pour impotents AVS/AI, allocations perte de gain militaire et maternité) à environ 33 500 bénéficiaires.

Ces prestations comprennent des prestations à long terme, (rentes AVS, rentes AI, allocations pour impotence de l'AVS et de l'AI), et des prestations à court terme (indemnités journalières AI durant la réadaptation, allocations pour perte de gain militaire et maternité).

Dans les prestations à long terme, on note une augmentation de CHF 16 millions de prestations versées entre 2014 et 2015, soit environ +2,5%. Le montant des rentes et allocations pour impotents de l'AVS/AI versées en 2015 progresse logiquement, d'une part à cause de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, reflet du vieillissement de la popula-

+120 000
APPELS TÉLÉPHONIQUES



+1 MILLION
MAILS



tion, et d'autre part à cause de l'adaptation des montants de rentes (adaptation bisannuelle, intervenue la dernière fois au 1^{er} janvier 2015).

En revanche, et toujours dans les prestations à long terme, le nombre de rentes AI reste stable, résultat du but recherché lors de la mise en œuvre des 5^e et 6^e révisions de l'AI. À terme, on devrait observer une diminution du nombre de rentes AI au bénéfice des indemnités journalières versées dans les cas de réadaptation, le but du législateur étant de privilégier la réadaptation plutôt que la rente. On note d'ores et déjà une augmentation substantielle du nombre d'indemnités journalières AI qui passent de 1600 cas en 2014 à 2000 cas en 2015, avec un bond de CHF 1,2 million.

Pour les prestations à court terme, hormis le nombre des indemnités journalières AI en augmentation, comme vu précédemment, le nombre d'allocations pour perte de gain militaire et maternité est resté stable à 5900 cas par année.

Allocations familiales (AF)

Les nouvelles dispositions fédérales en matière d'allocations familiales entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009 ont ouvert le droit aux caisses d'allocations familiales d'exercer leur activité dans toute la Suisse. La Caisse interprofessionnelle de la Fédération des Entreprises Romandes (FER CIAF) est active dans vingt-six cantons, ce qui, considérant la grande marge de manœuvre qui est

laissée aux cantons en matière d'allocations familiales, rend la gestion au quotidien complexe.

Le traitement des allocations familiales reste particulièrement ardu dans le canton de Genève, puisque la législation genevoise prévoit le paiement direct des allocations aux bénéficiaires, et non à leur employeur, comme c'est le cas dans les autres cantons. La charge administrative repose donc majoritairement sur la caisse d'allocations familiales, qui doit faire face à un volume impressionnant de paiements et, le cas échéant, de demandes de restitutions en cas d'allocations versées à tort (notamment dans les cas où les employeurs annoncent les sorties de leurs collaborateurs trop tardivement).

À titre d'illustration, au 31 décembre 2015, le nombre d'enfants allocataires s'élève à 61 300 (58 700 en 2014), ce qui correspond à 36 200 parents bénéficiaires (35 100 en 2014). Si l'on compare à 2011, l'augmentation est substantielle, puisqu'au 31 décembre 2011, le nombre d'enfants allocataires s'élevait à 49 300, soit une augmentation de 24% du nombre de dossiers traités en cinq ans.

Pour ce qui est des prestations, le montant des allocations versées en 2015 (tous types d'allocations familiales confondus) s'élève à CHF 306 millions, contre CHF 285 millions en 2014 et CHF 161 millions en 2011.

Consciente de cette réalité, la FER CIAM a investi dans un nouveau programme infor-

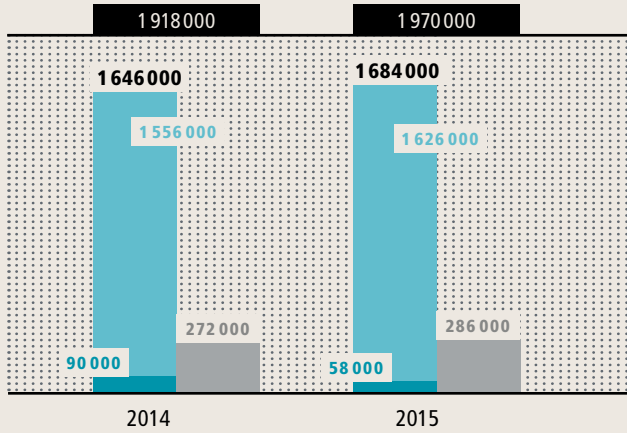
matique développé en interne et mis en production au 1^{er} juillet 2015. Compte tenu du volume d'allocations familiales versé par la FER CIAM, une migration de cette ampleur est un enjeu de taille, et c'est un réel succès d'avoir pu intégrer ce changement de logiciel, mais également ce changement dans les processus de travail, sans accumuler de retard et en étant à même de pouvoir verser en temps et en heure les allocations familiales aux personnes concernées.

Conclusions

L'année 2015 a été, à nouveau, marquée par un accroissement substantiel des activités de la FER CIAM. Rappelons que l'objectif des efforts déployés par la caisse est de faciliter les démarches administratives des affiliés et d'offrir ainsi des services toujours plus performants et personnalisés.

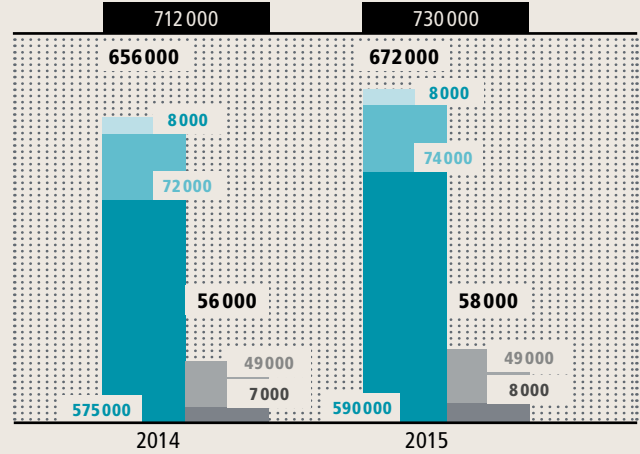
Une enquête de satisfaction, effectuée en 2015 par la FER Genève, a permis de confirmer que les affiliés connaissent et reconnaissent les services de la FER CIAM, et valorisent les échanges qu'ils ont avec l'institution. Ce sont des éléments très rassurants pour la direction de la caisse, et un encouragement à poursuivre dans la voie qu'elle s'est fixée avec chacun de ses collaborateurs qui, de fait, œuvre personnellement, à son échelle, pour servir au mieux ses interlocuteurs. ●

COTISATIONS AVS/AI/APG (EN MILLIERS DE CHF)



- AVS personnelles (indépendants)
- AVS paritaires
- Chômage

PRESTATIONS (EN MILLIERS DE CHF)



- Rentes AVS
- Rentes AI
- Rentes impotents
- Indemnité journalière AI
- Allocation APG

ALLOCATIONS FAMILIALES (EN NOMBRE)

	2011	2014	2015
Enfants	49 300	58 700	61 300
Parents	29 200	35 100	36 200

ALLOCATIONS FAMILIALES (EN MILLIONS DE CHF)

	2011	2014	2015
Tous types d'allocations familiales	161	285	306